



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement Midi-Pyrénées

Direction
Départementale
Des Territoires

Haute Garonne

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

SITE GACHES CHIMIE COMMUNE D'ESCALQUENS

- Note de présentation
- Document graphique
- Règlement
- **RECOMMANDATIONS**

Approuvé par arrêté préfectoral du :

Octobre 2010

MESURES POUR L'EXISTANT : RECOMMANDATIONS

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

1. Pour le Laboratoire d'analyse en environnement (LAE)

Le PPRT ne prévoit pas de recommandations pour l'existant sauf pour le laboratoire d'analyse présent dans les emprises foncières du site SEVESO à la date d'approbation du PPRT pour lequel il est recommandé de compléter les travaux de réduction de la vulnérabilité prescrits et mis en œuvre à hauteur de 10% de la valeur vénale du bien, dans le cas où ces derniers ne permettent pas d'atteindre l'objectif de performance fixé tels que définis au point 2 du chapitre 6 « MESURES POUR L'EXISTANT : PRESCRIPTIONS » du règlement du PPRT Gaches chimie.

2. Utilisation ou exploitation des lieux

Il est recommandé sur les terrains nus, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, de ne pas permettre à des fins de protection des personnes :

- tout usage des terrains susceptible d'aggraver l'exposition des personnes aux risques,
- tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public,
- la circulation organisée des piétons ou cyclistes (par des pistes cyclables, des chemins de randonnées, des parcours sportifs, etc.).